

PHEL infos

Quoi de neuf sur la liste des médicaments ?

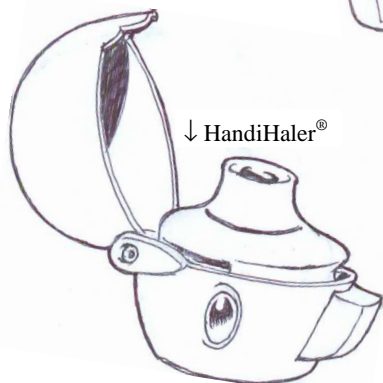
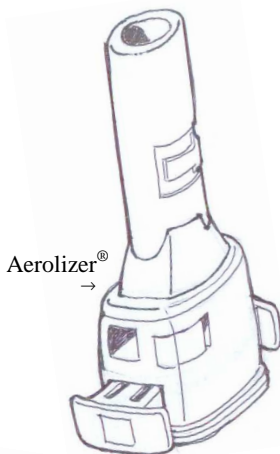
Réunis en séance de travail le 3 novembre 2010 passé, les membres de la Commission des médicaments des Hôpitaux de l'Est Lémanique ont choisi d'apporter à l'assortiment de la PHEL les changements suivants :

Réévaluation

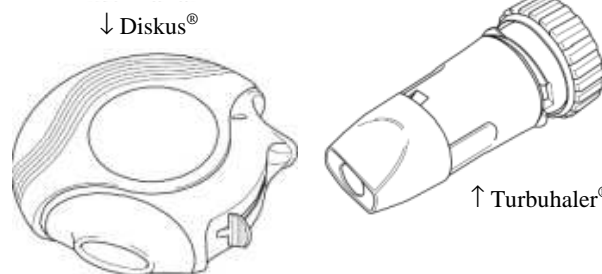
⊙ Antiasthmatiques à inhaler

Les médicaments antiasthmatiques pour inhalation existent sur le marché sous 4 formes galéniques usuelles :

1. capsules de poudre à inhaler administrées par doses unitaires au moyen de dispositifs comme Aerolizer® (médicaments de la liste : Foradil® et Miflo-nid®) ou HandiHaler® (médicament : Spiriva®)



2. inhalateurs de poudre multidose du type Diskus® (médicaments de la liste : Seretide® ou Turbuhaler® (médicament : Symbicort®)



3. solution à inhaler pour nébuliseurs électriques en flacons (médicaments de la liste : Atrovent®, Ventolin®) ou en monodoses (« respules », Dospir®)

ph

PHEL infos

est un organe d'information destiné au corps médical, aux infirmières et aux assistantes en pharmacie des Hôpitaux de l'Est Lémanique.

Rédaction du n° 46 :
F. Rouiller, pharmacien-chef adjoint.

Adresse : Pharmacie des Hôpitaux de l'Est Lémanique (PHEL), p.a. Hôpital Riviera, site du Samaritain, 1800 VEVEY

Tél.: 021 923 42 20

Fax : 021 923 42 31

E-Mail :

Christian.Schaeli@pHEL.ch

Site : www.pHEL.ch

Sommaire :

• p.1 REEVALUATION
Antiasthmatiques à inhaler

• p.2 AJOUT
Ebixa® 20 mg

• p.3 RADIATIONS
Adrenaline Sintetica® 1:1000 ;
Felden® ; Procaïnamide

GENERIQUES

Clindamycine Sandoz®/Dalacin® ;
Clarithromycine labatec®/Klacid® ;
Valaciclovir Teva®/ Valtrex®

• p.4 REMPLACEMENTS
Néosynéphrine Faure®/Phényléphrine
Blache® ;
Oestro-Gynaedron®/Ortho-Gynest®

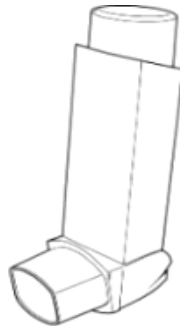
MÉDICAMENTS STUPÉFIANTS

Nouvelles présentations

Palladon® ampoules ; Méthadone 1% ;
Morphine ampoules 100 mg/2 ml ;

● Quoi de neuf sur la liste des médicaments ? (suite)

4. spray-doseur multidose → (médicaments de la liste : Atrovent-N[®], Berodual-N[®], Ventolin[®], Serevent[®], Axotide[®])



Durant leur séjour hospitalier, il est souhaitable que les patients souffrant d'asthme ou de BPCO retrouvent un mode d'administration familier ou adapté à leurs besoins. Le choix judicieux des dispositifs et leur manipulation adéquate sont des gages de bonne compliance. Il a été démontré en gériatrie que la capacité respiratoire des patients limitait souvent l'utilisation des inhalateurs de poudre. L'usage de nébuliseurs ou d'aérosols-doseurs couplés à un **espaceur** (chambre d'inhalation) est plus efficace et aisé dans cette population.

Sur proposition du Dr Francis Héritier, médecin-pneumologue consultant de l'Hôpital Riviera, la Commission des Médicaments a décidé de réviser l'assortiment de la PHEL afin de disposer des 4 présentations usuelles pour chaque classe d'antiasthmiques topiques : bêta2-adrénergiques, glucocorticoïdes et anticholinergiques. Ainsi, quelle que soit la technique d'inhalation pratiquée par l'usager, celui-ci disposera en cas d'hospitalisation du dispositif et du médicament appropriés (pour autant qu'ils existent sur le marché suisse).

Il importe néanmoins de ne pas perdre de vue l'**aspect économique** des traitements antiasthmiques prescrits à l'hôpital. Certains conditionnements permettent de limiter le nombre de doses délivrées aux seuls besoins du patient durant son séjour. C'est le cas des solutions pour aérosols électriques ou des capsules de poudre à inhaler. En revanche, par mesure d'hygiène, les sprays ou autres dispositifs multi-doses du type « Diskus » ou « Turbuhaler » ne peuvent être prescrits qu'à un seul usager. A sa sortie d'hôpital, le patient garde le multi-dose entamé et bénéficie du nombre de doses restantes dans l'appareil. En d'autres termes, l'hôpital finance en partie le traitement ambulatoire.

La Commission recommande aux prescripteurs d'évaluer le **rapport coût/bénéfice** des médicaments antiasthmiques à inhaler. Le prix payé par l'hôpital pour ces traitements peut varier grandement d'une préparation à l'autre.

Les **changements suivants** ont été apportés à notre assortiment :

Les **changements suivants** ont été apportés à notre assortiment :

Nouveau : **Seretide[®]** spray-doseur - *fluticasone + salmétérol* : 250 + 25 µg). Seretide[®] « Diskus » inhalateur de poudre multidose, figure déjà sur la liste.

Nouveau : **Symbicort[®]** Turbuhaler (inhalateur poudre multidose) - *budésonide + formotérol* : resp. 6 + 200 µg et 12 + 400 µg.

Nouveau : **Miflonide[®]** capsules pour inhalation - *budésonide* 200 et 400 µg. Le produit s'administre avec le même dispositif (Handihaler[®]) que les capsules Foradil[®], déjà sur la liste.

Radié de la liste : **Pulmicort[®]** Turbuhaler (inhalateur poudre de 200 doses) - *budésonide* 200 µg/dose. Le produit fait maintenant double emploi avec les capsules de Miflonide[®] et l'inhalateur de poudre Symbicort[®] Turbuhaler.

Ajout

🎯 **Ebixa[®] 20 mg**

La mémantine est indiquée dans le traitement symptomatique des patients atteints de la maladie d'Alzheimer de forme modérée à sévère. Ce status correspond, dans l'échelle du test Mini-Mental State Examination [MMSE], à des valeurs comprises entre 3 et 19 (Compendium suisse des médicaments).

La demi-vie d'élimination du médicament étant de 60 à 80 heures, celui-ci peut s'administrer sans problème en prise journalière unique. L'avantage est significatif chez des patients que leur maladie rend souvent peu compliants. L'ajout à notre assortiment de comprimés à 20 mg (correspondant à la dose d'entretien standard) permettra de simplifier les traitements. Les comprimés à 10 mg restent dans notre assortiment pour les débuts de médication et les cas d'insuffisance rénale, situations où des doses réduites sont requises.

Nouveau : **Ebixa[®]** (mémantine) comprimés 20 mg.

Radiations

⊙ Adrenaline Sintetica® solution topique 1 : 1000

L'adrénaline est indiquée comme vasoconstricteur lors des interventions ORL ou en chirurgie. La spécialité Adrenaline Sintetica® 1 :1000 (1mg/ml, flacons de 30 ml), prévus pour cet usage, ont été retirés du marché. Cette solution était appliquée telle quelle ou entrainée dans la composition de préparations topiques. Dans ces deux cas, l'adrénaline 1 :1000 en flacons peut être remplacée par le contenu des ampoules injectables à 10mg/10 ml ou 1 mg/1 ml (même concentration), déjà dans notre assortiment.

Radié de la liste : Adrenaline Sintetica®
1 :1000 solution (1mg/ml), flacons 30 ml.

⊙ Felden®

L'anti-inflammatoire Felden® n'est pratiquement plus prescrit. Son principe actif, le *piroxicam*, ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres AINS de la liste.

Radié de la liste : Felden® (*piroxicam*) « tabs » 20 mg.

⊙ Procainamide

Le *procainamide* (anciennement Pronestyl®) est un antiarythmique du groupe Ia qui n'est désormais plus disponible sur le marché suisse. D'après les médecins des urgences et des soins intensifs, ce médicament n'est pas indispensable. L'amiodarone (Cordarone® ampoules 150 mg dans notre assortiment) peut être utilisée dans les mêmes indications.

Radié de la liste : Procainamide ampoules 100 mg/ml, 10 ml.

Génériques

⊙ Clindamycine Sandoz® remplace Dalacin®

La substitution de l'antibiotique Dalacin® (nom de marque original) par le générique Sandoz (seul sur le marché pour l'instant) permettra de copieuses économies. Le remplacement est d'autant plus souhaitable que le fabricant de Dalacin® annonce des difficultés de livraison de la forme injectable du produit.

Nouveau : Clindamycine Sandoz®
(*clindamycine*) capsules 300 mg et ampoules 600 mg/4 ml.

Radié de la liste : Dalacin® mêmes dosages et présentations.

⊙ Clarithromycine Labatec® injectable remplace Klacid®

La substitution de l'antibiotique injectable original Klacid® par le générique de la firme Labatec (seul sur le marché pour l'instant) unifiera la gamme sous une seule appellation générique (Clarithromycine Labatec® pour la forme injectable ; Clarithromycine Sandoz® pour les comprimés, dans notre assortiment). Le remplacement permettra d'ajouter quelques économies à celles que l'introduction des comprimés génériques a déjà permis de réaliser.

Nouveau : Clarithromycine Labatec®
(*clarithromycine*) poudre à solubiliser pour perfusion 500 mg (i.v.).

Radié de la liste : Klacid® injectable mêmes dosages et présentation.

⊙ Valaciclovir Teva® remplace Valtrex®

Sept fabricants de génériques proposent des alternatives au produit original Valtrex® (*vala-*

ciclovir, antiviral). Les échantillons fournis par les fabricants ont permis d'étudier les produits de visu. Leurs différentes caractéristiques ont fait l'objet d'un comparatif. Il ressort de cette analyse que le générique le plus avantageux est le produit de la firme Teva.

Nouveau : Valaciclovir Teva® (*valaciclovir*) comprimés 500 mg.

Radié de la liste : Valtrex® mêmes dosage et présentation.

Remplacements

⊙ Néosynéphrine Faure® remplace Phényléphrine Blache®

Il n'existe pas d'alternative sur le marché suisse à ce collyre mydriatique récemment retiré du commerce. Pour remplacer cette préparation utilisée en périopératoire ou dans un but diagnostique, la PHEL importera de France la spécialité Neosynéphrine® Faure 10% , qui contient le même principe actif . La forme galénique du médicament (monodoses) est mieux adaptée à ses indications. Sa concentration plus élevée convient aux ophtalmologues.

Nouveau : Néosynéphrine Faure® (*phényléphrine 10%*) collyre monodoses 0.4 ml.

Radié de la liste : Phényléphrine Blache® (*phényléphrine 5%*) collyre flacon 10 ml.

⊙ Oestro-Gynaedron® remplace Ortho-Gynest®

Retirée du commerce par son fabricant, cette crème vaginale à base d'oestrogènes est remplacée par une préparation équivalente, Oestro-Gynaedron®. Cette dernière préparation est plus concentrée mais l'applicateur-doseur assorti au produit délivre la même quantité d'estriol que Ortho-Gynest®. En salle d'opération, bien que le produit soit utilisé sans dispositif doseur, un

taux d'oestrogènes plus élevé ne pose pas problème.

Nouveau : Oestro-Gynaedron® (*estriol 0,05%*) crème vaginale.

Radié de la liste : Ortho-Gynest® (*estriol 0,01%*) crème vaginale.

Médicaments stupéfiants Nouvelles présentations

Récemment, trois médicaments opiacés couramment prescrits dans nos hôpitaux ont changé de présentation. Ces modifications d'aspect, de dénomination et/ou de concentration ont déjà fait l'objet de mises en garde, mais il n'est pas inutile de les rappeler :

• Ampoules de Palladon® : attention aux dosages

Les emballages de Palladon® (hydromorphe injectable) prêtent à confusion. Pour mieux distinguer les **4 différents dosages** du produit, des **étiquettes de couleurs** spécifiques sont désormais apposées aux boîtes et aux blistères contenant les ampoules.

• Méthadone solution orale : 4 fois plus concentrée

Le service cantonal de la Santé publique a ordonné que le sirop de méthadone 0,25% soit désormais remplacé par de la **solution de méthadone 1%**. Outre le fait que la nouvelle présentation est 4 fois plus concentrée, rappelons qu'elle n'est pas destinée à être avalée pure, mais **diluée au moment de la dispensation** avec un liquide sucré et remise au patient sous forme de dose unitaire.

• Morphine ampoules 100 mg : nouvelle concentration à 5%

La firme Sintetica a changé la concentration de ses ampoules de morphine à 100 mg. Emballés individuellement, les nouveaux flacons sont intitulés « **Morphine sulfate 50 mg/1 ml** », ce qui correspond à une solution à **5% (= 100 mg/2 ml)**.

[Ancienne présentation: 4% (= 100 mg/2,5 ml)].